Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le
ID : 049-214902116-20241114-10_14_11_2024-BF

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2024

Convocation du 7 novembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 20 heures -- minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1er adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2ème adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3ème adjoint, Dominique MARTIN 4ème adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

10 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET PRINCIPAL 36200

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux de l'aménagement de la traversée de l'agglomération de Montilliers, consistant à renforcer la chaussée et de sécurisation, ont été imputés par erreur au compte 2128 (compte non éligible à la FCTVA) au lieu du compte 2151 (compte éligible à la FCTVA). Le montant des travaux s'élève à la somme de 490 905,66 € T.T.C. Afin de bénéficier du FCTVA, il est nécessaire de régulariser les écritures d'opérations. Une décision modificative doit être votée pour créer des crédits aux chapitres 041 en dépenses et recettes de la section investissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 041 Opérations patrimoniales		
D 2151 / 273 centre bourg		490 905,66 €
R 041 Opération patrimoniales		
R 2128/273 centre bourg		490 905,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire des crédits en dépenses et en recettes d'investissement au budget principal de l'exercice 2024 :

  Investissement dépenses : chapitre 041 compte 2151 = 490 905,66 €
  Investissement recettes : chapitre 041 compte 2128 = 490 905,66 €

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le
ID : 049-214902116-20241114-10_14_11_2024-BF

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 15 novembre 2024
Le Maire,

MAIRIE DE MONTILLIERS (M.-&-L.)

Pour Ordre l'Adjoint